

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 06 décembre 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2023/24 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU « GROUPEMENT DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU DE L'OUEST PARISIEN »

Sont présents :

Chavenay : Stéphane GOMPERTZ

CA SGBS : Isabelle DE TONQUEDEC

EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

EPT POLD : Eric BERDOATI, Olivier BERTHET

CA SQY : Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU, Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI

CA VGP : Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Erik LINQUIER

Absents ou excusés : Catherine LANEN, Valentine BOUVET, Béatrice BODIN, Catherine BLOCH, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Roger ADELAIDE, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Emilien NIVET, Richard DELEPIERRE ; Martine SCHMIT, Muriel COSTERMANS

Ont donné pouvoir : Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL, Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Secrétaire de séance : Catherine BASTONI

Date d'affichage : 12 décembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 18 Votants : 20

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, la date de dépôt de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20231206-DEL202324-DE
Date de réception en préfecture : 12/12/2023

Délibération 2023/24

OBJET : Désignation des représentants du « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/10 du comité du 12 avril 2023 portant création de l'association dénommée « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien »,

Vu les statuts définitifs de l'association,

Considérant que par délibération n°2023/10 du comité du 12 avril 2023, AQUAVESC a créé l'association dénommée « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien » avec le syndicat d'eau potable SENEQ,

Considérant que suite à la tenue, le 1^{er} juin 2023, de l'Assemblée Générale constitutive de l'association, les statuts définitifs, joints en annexe, font état de la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par membre,

Considérant qu'il est ainsi demandé aux membres du Comité de faire acte de candidature afin de siéger au sein de l'association pour le compte d'AQUAVESC,

Considérant les candidatures de M. Erik LINQUIER et M. Eric BERDOATI en qualité de titulaires et de Mme Eva ROUSSEL et M. Richard DELEPIERRE en qualité de suppléants,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE Messieurs Erik LINQUIER et Eric BERDOATI en qualité de représentants titulaires au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien » pour le compte d'AQUAVESC.

DESIGNE Madame Eva ROUSSEL et Monsieur Richard DELEPIERRE en qualité de représentants suppléants au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien » pour le compte d'AQUAVESC.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 06 décembre 2023**

Le Président

Erik LINQUIER

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20231206-DEL202324-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023